

7 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVANQUEST SOFTWARE

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 avril 2008, par suite de la fin du concert liant les parties ci-après (1), Messieurs Bruno Vanryb, Roger Politis, Bertrand Michels, Thierry Bonnefoi, Robert Lang et Andrew Goldstein, la société anonyme Turenne Capital Partenaires agissant pour le compte des FCPI Jet Innovation 2, Jet Innovation 3 et Développement & Innovation, la société anonyme Tronchet Associés (2) et la société en commandite par action IDI, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi de concert en baisse, le 17 janvier 2008, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société AVANQUEST SOFTWARE et ne plus détenir de concert aucune action AVANQUEST SOFTWARE.

La répartition du capital de la société AVANQUEST SOFTWARE au sein des anciens membres du concert est la suivante (3) :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bruno Vanryb	132 000	1,26
Roger Politis	174 489	1,66
Bertrand Michels	117 831	1,12
Thierry Bonnefoi	45 000	0,43
Robert Lang	19 662	0,19
Andrew Goldstein	125 035	1,19
Turenne Capital Partenaires	670 356	6,38
Tronchet Associés	1 730	0,02
IDI	322 849	3,08

(1) Cf. D&I 208C0555 du 26 mars 2008.

(2) Anciennement Turenne Associés.

(3) Sur la base d'un capital composé de 10 499 253 actions représentant autant de droits de vote.